

# CCIGinfo

moins  
de papiers  
plus  
d'efficacité

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

Bulletin d'information de la  
Chambre de commerce, d'industrie  
et des services de Genève

## Vers une loi sur les FinTech

Une révision de la législation fédérale est en consultation pour intégrer les **techniques de finance**.

PAGE 3

## Tables rondes du Grand Genève

La première édition 2017 de ces réunions aura pour thème : **Rénovation énergétique et bâtiment du futur**.

PAGE 6

## La CCIG et son réseau

Dans notre série sur les structures liées à la CCIG : **Le Suivi de l'Accord sur le logement**.

PAGE 6

### AUTOMATISATION DU TRAVAIL

# Les robots: progrès ou régression?

C'est logique : l'automatisation et la numérisation<sup>1</sup> font craindre un avenir sans emploi en Occident. La plupart des premières études sur ce thème n'était pas rassurante, prédisant qu'une majorité d'emplois seraient substitués par des machines. Mais une étude plus récente verrait plutôt la robotisation comme une chance pour l'économie. Le gain d'efficacité qu'elle apporte permet aux entreprises de réagir en relevant les défis de la concurrence. Dans certains cas, elles peuvent même éviter la faillite ou une délocalisation dans un pays moins cher.



Depuis mars 2016, le robot chirurgical Da Vinci Xi rend de précieux services aux HUG, lors des opérations délicates.

C'est une réalité : les robots de nouvelle génération, dopés à l'intelligence artificielle, développeront de nouveaux produits et services pour mieux tirer parti des technologies existantes. On pense aux FinTech et

aux cleantech. D'après le site « Observer OCDE »<sup>2</sup>, la technologie est l'un des facteurs qui détermineront le marché de l'emploi et le niveau de chômage ces prochaines décennies. Ceci au même titre que

le vieillissement de la population et la mondialisation.

En fait, les travaux répétitifs sont ceux qu'on peut logiquement le plus automatiser. Selon l'étude inti-

tulée « The risk of automation for jobs in OECD countries »<sup>3</sup>, on évoque souvent des professions dans leur ensemble à automatiser, et non les tâches isolées. Cette étude menée dans les 21 pays de l'OCDE a pris en compte l'hétérogénéité des tâches au sein des professions. L'estimation globale indique que seuls 9 % des emplois sont automatisables. La menace générée par les avancées technologiques semble donc bien moindre que celle donnée par la méthode basée sur les professions.

### Des distinctions territoriales

Les différences entre pays reflètent les spécificités de chaque économie. En Europe, la part d'emplois automatisables est plus forte qu'en Asie (6 % en Corée du Sud contre 12 % en Autriche, par exemple). On sur-estime trop souvent la numérisation possible, car des métiers à risque (comme anesthésiste ou transporteur de matières dangereuses) comprennent des tâches difficiles à automatiser.

N'oublions pas que les employés s'adaptent souvent à la technologie, ce qui freine le chômage. De plus, cette mutation peut générer des emplois qui sont plus compétitifs. En conclusion, cette étude démontre que l'automatisation a peu de chances de détruire un grand nombre d'emplois. Mais les travailleurs peu qualifiés souffriront davantage du processus que leurs collègues qualifiés. Le défi consisterait donc à œuvrer sur la formation continue et à éviter au maximum les inégalités.

### Un enjeu majeur du futur

On l'aura compris, cette 4<sup>e</sup> révolution industrielle constitue sans doute l'une des plus importantes transformations des derniers siècles. Il faudra encore compter sur le développement de l'informatique et d'Internet, du stockage des données, de l'intelligence artificielle ou encore des plateformes collaboratives.

Toujours d'après le site « Observer OCDE », ce contexte tend à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le

<sup>1</sup> <http://tinyurl.com/gmexb5j> <sup>2</sup> <http://tinyurl.com/f2qot4>

<sup>3</sup> ARNTZ Melanie, GREGORY Terry, ZIERAHN Ulrich. Etude « The risk of automation for jobs in OECD countries - a comparative analysis ». Paris : OECD Publishing, 2016. 35 pages.

suite page 2

CHEZ NOUS, LA STAR C'EST VOS ARCHIVES!



**Secur'Archiv**

CONSERVATION ET GESTION  
D'ARCHIVES PAPIER  
NUMÉRISATION ET ARCHIVAGE  
ÉLECTRONIQUE

DEVIS  
GRATUIT  
SANS  
ENGAGEMENT  
022 827 80 25

[www.securarchiv.ch](http://www.securarchiv.ch)

JACQUES JEANNERAT  
Directeur général



## Enquête conjoncturelle : Genève a d'autres soucis que le franc fort

Dans le cadre de sa 17<sup>e</sup> Enquête conjoncturelle de printemps, il a été demandé aux entreprises, pour la première fois, de choisir, dans une liste, leurs trois préoccupations principales. Première préoccupation : la situation économique générale (65 %), suivie de la concurrence (46 %) et de la recherche de nouveaux clients (37 %). Le niveau du franc suisse n'arrive qu'en quatrième position. Seule l'industrie classe le franc fort au premier rang de ses préoccupations, tandis que l'horlogerie et le commerce de détail le situent au deuxième et troisième rang respectivement (voir les résultats complets en page 5).

Sachant que Genève, à la différence de la Suisse, réalise une plus grande partie de ses échanges internationaux en dollars plutôt qu'en euros, ce résultat est cohérent avec la réalité du tissu économique.

Forts de la croissance perçue dans la zone euro, plusieurs économistes prédisent le prochain affaiblissement du franc. Certes, on observe une reprise de la croissance internationale, mais celle-ci demeure modérée et, s'il n'y a plus de tempête à l'horizon, les vents soufflent toujours. En Europe, le Brexit semble déployer moins d'effets perturbateurs qu'initialement prévu, mais la croissance européenne reste fragile. En Chine, elle est demeurée soutenue grâce à différentes mesures budgétaires. Le Japon a enregistré quatre trimestres de croissance en 2016, performance inédite depuis 2013 mais modeste.

Si l'inflation reste faible, il demeure, d'une part, des risques structurels et, d'autre part, de nombreuses incertitudes politiques, liées en particulier à l'orientation que prendra la politique économique aux Etats-Unis, aux élections qui se tiendront dans plusieurs pays de la zone euro, ainsi qu'aux négociations complexes et de longue haleine concernant la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

Le prochain examen de la BNS sera publié à peu près en même temps que le journal que vous tenez dans les mains et, même si les bonnes nouvelles conjoncturelles se confirment, il y a fort à parier que la politique monétaire ne va pas subir de volte-face. Toutefois, une persistance à la hausse pourrait enclencher un cercle vertueux.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ▶

changement d'entreprises. Mais aussi à inciter travailleurs et patrons à une meilleure qualification. La révolution numérique conduit à davantage de télétravail ou à du travail en free-lance. Des adaptations des régimes fiscaux et de protection sociale sont à envisager dans les entreprises.

### Taxer le robot : pas si illogique que ça !

Dès lors, les robots devraient-ils être soumis à l'impôt ? C'est sur ce thème que le fiscaliste Xavier Oberson a ouvert le semestre de printemps de l'UNIGE le 21 février dernier. Si l'idée semble saugrenue, elle suit une certaine logique. Après le secteur secondaire, les services n'échappent pas à l'automatisation. Certains spécialistes y voient un double effet négatif : des pertes de recettes fiscales pour l'Etat et un financement accru de l'assurance-chômage, ce que la « taxe robot » pourrait compenser.

### Plusieurs variantes de taxe

La première proposition de taxe avancée par le fiscaliste serait une sorte d'impôt sur le revenu, puisque le robot effectue une tâche rémunérée, à l'instar d'un humain. Une

variante consisterait à verser des cotisations sociales sur la base d'un revenu théorique. Autre solution : percevoir une TVA progressive sur l'activité des robots, sur le modèle de la taxe sur la cylindrée des véhicules. Certains chercheurs vont encore plus loin en proposant d'affecter les recettes fiscales générées à la formation ou à la création de nouveaux emplois. L'une des critiques qu'essuie la taxe robot est un risque de double imposition (en plus de l'impôt sur les sociétés). Si Xavier Oberson est favorable à l'impôt sur l'intelligence artificielle, c'est qu'il ne serait pas un frein à l'innovation. « Mais il faut se préparer dès à présent à ce concept, d'autant que cela nécessitera une coordination internationale. Faute de quoi les entreprises concentreront leurs machines intelligentes dans des paradis fiscaux ». Encore faut-il s'entendre sur la définition d'un robot pour qu'il ne soit pas sujet à interprétation juridique. Ceci pour éviter que les patrons ne se soustraient à l'impôt.

### Plus aucun secteur « épargné »

L'intelligence artificielle s'est développée de façon fulgurante depuis

quelques années. Les robots ont fait leur entrée un peu partout dans les processus de production. C'est le cas des usines bien sûr, mais aussi de la médecine (citons le robot Da Vinci des HUG, qui réalise certaines opérations chirurgicales). Désormais, même les administrations s'y mettent pour effectuer une assistance juridique ou les déclarations fiscales.

Même dans le privé, des robots de compagnie ou de ménage aident des personnes malades ou âgées, alors que des véhicules sans chauffeur s'apprentent à circuler. Certains engins arrivent à s'autoprogrammer. « Leur capacité d'apprentissage progresse de manière fulgurante, voire inquiétante », comme l'a relevé le Dr Laurent Alexandre, lors d'une conférence sur la neuro-révolution au Crea Digital Day le 12 janvier dernier (cf. <http://tinyurl.com/z7q2h2f>).

N'oublions pas que, dès le début de XX<sup>e</sup> siècle, le droit fiscal professionnel est basé sur un impôt sur les personnes morales, autrement dit les sociétés. Alors, pourquoi ne pas y introduire cette notion pour des robots, qui travaillent plus vite et efficacement que les humains ? ■

© Migros (LDD) - Christian Marchion



Le self scanning, introduit dès 2012 par Migros-Genève, est davantage destiné à aider la clientèle qu'à remplacer les caissières.

### Les robots ne supplanteront pas la caissière !

Les géants suisses de la distribution veulent rester à la page, en popularisant le « self-scanning » et le « self-check-out » : dans le premier cas, on scanne soi-même les articles en rayonnage avant de régler le montant à une borne automatique. À conseiller aux clients pressés. Dans le second cas, on scanne ses achats à une caisse en libre-service, pour autant que l'on dispose d'une carte de paiement. Cela convient lorsque l'on a un nombre réduit d'articles. Mais ces moyens alternatifs rebutent les plus âgés ou ceux qui ne veulent pas changer leurs habitudes.

À Migros-Genève, le système Subito a été introduit dès 2012 pour faciliter la vie des consommateurs friands de nouvelles technologies et disposant de peu de temps. « Ces appareils ont été installés exclusivement là où il y avait une demande, à savoir dans 17 surfaces de vente sur les 49 existantes », relève son Service communication. Il y aura donc toujours une part majoritaire de caisses traditionnelles, préférables pour les achats nombreux. Car un professionnel scanne nettement plus vite. Curieusement, le nombre de vols n'augmente quasiment pas avec les caisses automatiques.

### Pas de licenciement économique

« C'est le tourisme d'achat en France voisine et les achats croissants sur Internet qui ont fait diminuer le nombre d'emplois à Migros-Genève ces dernières années, et non pas le système Subito. Et cela s'est fait sans licenciement économique », poursuit l'enseigne, qui s'évertue au moins à préserver les emplois. Elle investit ainsi trois millions de francs par an pour la formation professionnelle. Ses métiers se transforment vers davantage d'encadrement de la clientèle.

Un député genevois a préparé un projet de loi qui taxerait chaque automate à hauteur de 10 000 francs par mois ! Qu'en pense le géant orange ? « Le commerce genevois est déjà fortement préterité, inutile de rajouter des charges supplémentaires ! »

### Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à [publications@ccig.ch](mailto:publications@ccig.ch), en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager  
l'actualité politique et économique,  
rendez-vous sur notre page Facebook



## PROCÉDURES DE CONSULTATION

# Des enjeux politiques majeurs en consultation

La CCIG prend part à de nombreuses consultations initiées par les autorités fédérale et cantonale, lors de la préparation ou la révision d'une loi d'envergure. Elle recueille l'avis de ses membres, au travers de ses vecteurs de communication, afin de rédiger sa prise de position. Point de situation sur les consultations en cours ou qui viennent de se terminer.

## Projet de révision de la loi sur le droit international privé LDIP (arbitrage international)

**DÉBUT DE CONSULTATION:**  
16 janvier 2017

**FIN DE CONSULTATION:**  
17 avril 2017

Le projet est une adaptation du cadre légal de l'arbitrage international, tenant compte de la jurisprudence rendue depuis l'entrée en vigueur de la LDIP. Genève est un centre mondial d'arbitrage, grâce à la qualité de ses structures, de ses cabinets d'avocat et à l'efficacité du droit suisse de l'arbitrage.

**AVIS:** La CCIG, qui a mis sur pied avec six autres Chambres suisses de

commerce un service administratif d'arbitrage de qualité (par le biais de son institution dédiée la *Swiss Chambers' Arbitration Institution*) prendra donc position en faveur d'une mise à jour et amélioration de la LDIP.

Afin de lui permettre de représenter au mieux les intérêts des entreprises, la CCIG invite ses membres intéressés à transmettre leurs commentaires à **Marc Rädler** ([m.radler@ccig.ch](mailto:m.radler@ccig.ch)) d'ici au lundi 17 avril. Les documents sont consultables sur le site de l'Administration fédérale. ■

## Modification des ordonnances pour la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> paquet de mesures Stratégie énergétique 2050

**DÉBUT DE CONSULTATION:**  
14 février 2017

**FIN DE CONSULTATION:**  
17 avril 2017

La Stratégie énergétique de la Confédération représente un enjeu majeur pour les entreprises dans les années à venir. Il s'agit en effet de prévoir la sortie du nucléaire et de fixer des objectifs ambitieux vers une baisse de la consommation énergétique, ainsi qu'une amélioration des performances environnementales. Sur ce sujet, voir aussi l'opinion de Nathalie Hardyn parue dans le blog de la CCIG le 10 février 2017: <http://tinyurl.com/zsv7xnc>.

**AVIS:** Lors de la récente procédure de consultation sur la Stratégie énergétique 2050, la CCIG avait

déjà fait part de ses inquiétudes quant aux objectifs et modalités de celle-ci. Elle critique en particulier la hausse considérable des aides publiques pour certaines formes d'énergies renouvelables (avec un risque de distorsion du marché). Elle rejette aussi fermement la possibilité d'imposer la mise en œuvre de mesures d'économie a priori non rentables.

Afin de lui permettre de représenter au mieux les intérêts des entreprises, la CCIG invite ses membres intéressés à transmettre leurs commentaires à **Marc Rädler** ([m.radler@ccig.ch](mailto:m.radler@ccig.ch)) d'ici au vendredi 14 avril. Les documents sont consultables sur le site de l'Administration fédérale. ■

## Première mise à jour du plan directeur cantonal 2030

**DÉBUT DE CONSULTATION:**  
12 décembre 2016

**FIN DE CONSULTATION:**  
15 février 2017

Adapter le plan directeur cantonal permet de répondre aux réserves énoncées lors de son approbation par le Conseil fédéral, en lien avec le respect des quotas SDA (surface d'assolement) attribués à Genève, et d'intégrer les options de développement du territoire et d'urbanisation « vers l'intérieur », en favorisant la densification des zones à bâtir.

**AVIS:** Dans sa lettre adressée le 15 février dernier à l'Office de l'urbanisme de Genève, la CCIG a insisté sur la nécessité de redéfinir les quotas SDA attribués au canton, tout en soutenant pleinement l'objectif de densification du périmètre bâti.

Seule une utilisation rationnelle du sol, denrée rare à Genève, permettra d'accompagner harmonieusement le développement économique et démographique du canton. ■

## Modifications de la loi et de l'ordonnance sur les banques dans le domaine des technologies financières (FinTech)

**DÉBUT DE CONSULTATION:**  
1<sup>er</sup> février 2017

**FIN DE CONSULTATION:**  
8 mai 2017

Cette modification a pour but de supprimer les entraves à l'accès au

marché rencontrées par les entreprises FinTech (nouvelles technologies de la finance), afin de renforcer la capacité d'innovation des entreprises et la compétitivité de la place financière.

**AVIS:** Tout en soutenant le développement des FinTech et de l'innovation en général, la CCIG prévoit de répondre à cette consultation (voir [www.ccig.ch](http://www.ccig.ch), Défendre l'économie, Procédures de consultation). ■

## La Suisse pionnière dans les FinTech

Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier et jusqu'au 8 mai, le Conseil fédéral met en consultation un projet de loi pour stimuler les entreprises actives dans les FinTech, les nouvelles technologies de la finance. Si ce secteur est encore très minoritaire, il est appelé à se développer rapidement.

La Suisse a déjà été poussée à se mettre en conformité avec les règles économiques internationales telles qu'EAR, BEPS ou FATCA (cf. CCIGinfo de décembre 2016). L'occasion est donc belle pour le pays de se montrer à l'avant-garde avec une législation sur les FinTech, car il n'en existe encore aucune de ce type dans le monde. La réglementation actuelle agit comme un frein à l'innovation, car trop restrictive, ce qui nuit à la compétitivité de la place financière helvétique.

En modifiant la loi et l'ordonnance fédérale sur les banques, le gouvernement espère non seulement freiner l'érosion générale des effectifs bancaires, mais créer de nouveaux postes. Certains imaginent une sorte d'espace non soumis à autorisation. Mais l'on s'orientera probablement davantage vers une licence bancaire « light »: elle répondrait à des exigences inférieures, mais devra compter sur l'accord de la FINMA (autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Des garde-fous dont on connaîtra bientôt les contours.

Mais une loi FinTech ne ferait-elle pas concurrence à la licence standard? Non, car la garantie de dépôt de 100 000 francs par client et par banque ne sera pas assurée. Autrement dit, la Confédération ne remboursera rien si l'entreprise en question fait faillite. D'autre part, il sera interdit aux établissements jouissant de conditions allégées de placer l'argent reçu en dépôt ou de verser des intérêts sur les montants en gestion.

### Un énorme potentiel de croissance

La Suisse compte toujours plus de start-up actives dans la technologie financière. C'est ce que révèle la « Swiss FinTech Start-up Map », publiée par le think tank de Swisscom. Ces jeunes pousses sont désormais au nombre de 192, la plupart en région zurichoise, mais aussi à Zoug et à Genève. Les investissements dans les start-up FinTech suisses ont atteint 160 millions de francs en 2016.

La technologie « blockchain », à l'origine de la monnaie virtuelle bitcoin, offre de nombreuses opportunités. Le Grand Genève expérimente depuis septembre 2015 la monnaie alternative « le Léman » dans des commerces partenaires. Et

son dérivé « Lémanex », qui permet d'enregistrer des transactions non spéculatives, est en passe d'aboutir. À l'avenir, la Suisse pourrait révolutionner les services financiers, avec la formation à Zoug de la « Crypto Valley », où les entreprises FinTech développent des transactions numériques.

### Les banquiers plutôt favorables à l'idée

Le monde de la finance se montre ouvert à cette idée, sous certaines réserves. Comme l'explique Jérôme Desponds, du comité exécutif du groupe Mirabaud, « il faut souligner l'intérêt pour la Suisse de disposer rapidement d'un cadre réglementaire qui favorise le développement des FinTech: c'est une composante essentielle de l'attractivité de notre place financière et une assurance qu'elle soit en mesure de poursuivre son développement. Le législateur devra néanmoins veiller à ce que les banques déjà établies puissent bénéficier des nouveaux régimes légaux et des allègements envisagés: la volonté d'entreprendre et la créativité des banques méritent, comme pour les start-up, d'être encouragées. »

L'Association de Banques Privées Suisses, à Genève, soutient les allègements réglementaires pour développer de nouvelles activités. « Mais à condition que les banques qui souhaiteraient en développer bénéficient aussi de ces allègements, renchérit son directeur Jan Langlo. Nous trouvons important que ces règles fassent l'objet d'une consultation, afin d'être sûrs d'englober tous les nouveaux champs d'activités. Car beaucoup d'entre eux n'impliquent pas l'acceptation de dépôts du public, comme le conseil ou la consolidation des données. »

De son côté, l'Association suisse des banquiers soutient la mise en place d'une licence bancaire allégée: cela profitera, dit-elle, à la Suisse comme lieu d'implantation des start-up FinTech. Mais il reste un certain flou autour des conditions définissant la licence.

Enfin, selon le CEO d'Ernst & Young Marcel Stalder, interviewé récemment dans le Temps, « les entreprises doivent faire avancer l'agenda numérique en interne pour rester compétitives au niveau mondial. »

### Qu'appelle-t-on « FinTech » ?

Les FinTech sont des applications pour des monnaies virtuelles, du financement participatif, des paiements par téléphone mobile ou encore des prêts en ligne entre particuliers.

Certaines entreprises exploitent des plateformes de financement participatif sur Internet ou numérisent les services financiers, en développant des services de paiement mobile, liés aux crypto-monnaies. Ces dernières sont un système de paiement « peer-to-peer » (chaque client est aussi un serveur), dont les transactions sont vérifiées et enregistrées dans un registre « blockchain ».

Ces modèles d'affaires ne prévoient pas le système d'échéances – caractéristique des banques – car ils n'ont pas pour but de réinvestir les fonds acceptés en dépôt.

## COMMERCE INTERNATIONAL

## Le président sénégalais bientôt à Genève



Le 5<sup>e</sup> Africa CEO Forum approche à grand pas. Les 20 et 21 mars, le président sénégalais **Macky Sall**

participera à ce rendez-vous incontournable des décideurs. En prélude, la CCIG organise une matinée de promotion des investissements au Sénégal le 17 mars.

Cet événement devrait permettre la signature d'un accord entre les Chambres de commerce de Genève et de Dakar. Et il donnera l'occasion de présenter l'économie sénégalaise, en particulier de son secteur minier. S'ensuivra un résumé des possibilités d'investissements pour

les entreprises étrangères, avec comme exemple de réussite Karitediema, première marque suisse-sénégalaise dans le domaine des cosmétiques.

Le Sénégal possède la quatrième économie de l'Afrique de l'Ouest en termes de PIB (3000 milliards CHF). C'est aussi le deuxième pourvoyeur d'emplois, derrière le Nigéria. Compte tenu de sa stabilité, le Sénégal fait partie des Etats africains les plus industrialisés, avec de nombreuses multinationales. 16 % de la main d'œuvre travaillent dans l'agriculture, 22 % dans les industries et 62 % dans les services. Ses principales recettes proviennent de la pêche, du tourisme et des services. Son économie est tournée



La Chambre de commerce de Dakar

vers l'Europe de l'Ouest, l'Inde et la Chine. La réduction des taxes douanières a dopé son exportation. Certes, comparé à ses voisins, le Sénégal reste moins riche en ressources naturelles et alourdi par le poids de sa dette extérieure. Mais le potentiel est là et ne demande qu'à s'exprimer. ■

## LE COIN DE L'ARBITRAGE

## Les Swiss Rules présentées au MIDS

Le 10 février dernier, la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), représentée par Vincent Subilia, membre du Board, et Valériane Oreamuno, juriste senior en charge du Secrétariat à Genève, s'est vue ouvrir les portes du prestigieux « Geneva LL.M. in International Dispute Settlement » (MIDS).

Ce cursus universitaire de grande qualité est proposé par l'Université de Genève et l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement. Les futurs praticiens de l'arbitrage international, et ainsi les futurs utilisateurs des Swiss Rules, y sont formés avant de partir exercer à travers le monde. Cet après-midi de présentation a été l'occasion d'échanges fructueux avec les étudiants. SCAI se réjouit de pouvoir renouveler cette expérience l'an prochain.



Valériane Oreamuno, juriste senior au Secrétariat de la Cour de SCAI à Genève, et Vincent Subilia, directeur adjoint de la CCIG et membre du Board de SCAI, avec les étudiants du MIDS, promotion 2017-2018.

## La Tunisie vers un renouveau économique

À l'occasion de deux événements de mise en relations avec les entreprises genevoises, la CCIG apporte son soutien à une économie tunisienne ouverte sur le monde et dont les activités d'exportation se révèlent particulièrement diversifiées.

Une rencontre entre une importante délégation tunisienne et une vingtaine d'entrepreneurs a eu lieu le 27 février dernier. Le 20 avril, une seconde édition aura lieu lors d'un forum d'affaires modéré par Vincent Subilia, directeur adjoint de la CCIG, et lors duquel plusieurs intervenants se succéderont : citons M. Mourad Bourehla, ambassadeur de Tunisie en Suisse ; M<sup>me</sup> Emna Allani, présidente de la Chambre de commerce tuniso-suisse ; des représentants des secteurs écono-

miques ou encore le Groupe d'amitié suisse-tunisienne. Le tissu économique tunisien, résolument orienté vers l'exportation, repose entre autres sur une main d'œuvre qualifiée et de solides infrastructures. Les importants avantages comparatifs que présente le pays, ainsi que le rapport coût/prix raisonnable et la qualité de la production en font un partenaire économique privilégié pour la Suisse. Les quelque 400 millions de francs suisses de transactions effectuées par an entre les deux pays se voient soutenus par de solides accords commerciaux, tels que l'Accord de libre-échange Tunisie-AELE ainsi que l'Accord agricole bilatéral Tunisie-Suisse de 2004.

Forte de sa récente transition démocratique, la Tunisie est main-

tenant engagée dans des réformes structurelles qui visent à édifier les bases d'une économie à haute valeur ajoutée, au sein de laquelle le secteur technologique deviendra progressivement un secteur d'exportation stratégique. C'est le cas actuellement des industries agro-alimentaires et textiles, l'artisanat, la fabrication de composants automobiles ou les TIC (technologies de l'information et de la communication).

Bénéficiant d'un secteur agroalimentaire particulièrement fort, la Tunisie propose plus de 60 produits issus de l'agriculture biologique, dont 80 % sont exportés dans le monde entier. Le pays tient ainsi la deuxième place du continent africain dans ce domaine. Les produits concernés sont essentiellement



Quelques représentants de la délégation tunisienne venue à la CCIG le 27 février dernier.

l'huile d'olive, les plantes aromatiques et médicinales, les dattes, les légumes et agrumes, les vignes ainsi que les produits de la mer. Ainsi, en poursuivant la consolida-

tion de ses atouts en tant que site d'investissements privilégié, la Tunisie ambitionne de devenir un « hub » pour l'Afrique et le Moyen-Orient. ■

## Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires

- Publications d'offres d'emploi
- Forums carrières
- Réseau d'Alumni

Employeurs **E**Université **U**

Uni-emploi



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

022 379 77 02 | emploi@unige.ch



## GRAND GENÈVE

# Les alliés de la Table Ronde

Les Tables rondes du Grand Genève, c'est le nouveau nom des réunions thématiques organisées par la CCIG, la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Suisse (CCIFS), l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC), la Maison de l'Economie Développement (MED) et Archamps Technopole.

La première édition 2017 portera sur la rénovation énergétique dans le domaine du bâti. Un thème d'actualité qui sera traité dans les locaux de la CCIG le 4 avril. Quatre orateurs sont déjà annoncés à ce jour : Cédric Petitjean, directeur des opérations d'efficacité énergétique à l'Etat de Genève ; Claude Burnat, de R. Fragnière SA ; Olivier Ouzilou, mandataire de l'Association Lake Geneva Region pour le MIPIM 2017 et président de la société Signatere ; Luc Delestrade, responsable France de la société IES. Des témoignages de ces entrepreneurs et conseils de ces experts apporteront toutes sortes d'informations pratiques aux participants. Et aideront les entreprises du second œuvre du Grand Genève à développer leurs activités de part et d'autre de la frontière.

## L'efficacité énergétique : un leitmotiv

La Confédération suisse, relayée par l'Etat de Genève, soutient le Programme Bâtiments de la stratégie énergétique 2050, avec un million et demi de maisons concernées par un assainissement énergétique. Et, côté français, il y a le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, qui a pour objectif de rénover 500 000 logements d'ici fin 2017.

Dans le détail, la plateforme [www.leprogrammebatiment.ch](http://www.leprogrammebatiment.ch) prévoit des subventions pour les pro-

## Les vitrages renforcés loin d'être généralisés

Le double ou triple vitrage se généralise dans les bâtiments modernes. Mais les constructions anciennes n'ont pas encore toutes opéré leur mutation. Bien sûr celles qui sont classées au patrimoine ou qui figurent en zone protégée font exception. On ne va pas mettre des triples vitraux à la Cathédrale St-Pierre !

En principe, la pose de ces nouveaux vitrages est exigée depuis fin janvier 2016, mais un certain nombre de propriétaires n'ont pas encore effectué les travaux sur l'ensemble de leurs bâtiments, dont l'Etat... L'assainissement énergétique et phonique du parc immobilier genevois est essentiel. Les propriétaires sont encouragés à ne pas se désintéresser de cette question, car l'Etat joue de la carotte au travers d'aides financières pour ces projets, mais aussi du bâton en sanctionnant administrativement ceux qui n'auraient pas agi.

### Des milliers de bâtiments à adapter

Sur 20 000 courriers envoyés aux propriétaires de bâtiments concernés, on dénombre 70% de mise aux normes contre 30% de non-réponse. Plus de 5000 cas restent inadaptés. Il y a aussi eu 3500 demandes de prolongation de délai pour des travaux et 500 dérogations patrimoniales.

Pour faire ces travaux, le département genevois de l'aménagement pousse les propriétaires à faire appel à des artisans locaux. Il recommande la pose de matériaux en bois sur les fenêtres, et non pas du PVC, souvent issu de pays asiatiques et source de problèmes divers. Il existe d'ailleurs un guide des bonnes pratiques auprès du Service des monuments et des sites. Mais également la brochure de l'Etat pour les aides financières (<http://tinyurl.com/ho7ywj>) et les conseils aux propriétaires de la CGI (<http://tinyurl.com/zvorzje>).

priétaires, après acceptation de leurs dossiers. Les objets donnant droit à un soutien et les barèmes d'attribution sont listés sur ce site Internet.

Parallèlement, le canton de Genève dispose d'un budget de 25 millions de francs pour favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans le parc immobilier.

L'Etat et le programme éco21 de SIG déploient en 2017 diverses actions d'information ciblées vers les propriétaires et professionnels du bâtiment.

### Des avantages de tout ordre

A Genève, la priorité est portée sur l'assainissement du parc existant. Tout propriétaire d'une bâtisse construite avant l'an 2000 peut prétendre à une subvention pour améliorer l'isolation

thermique du toit et de la façade, se mettre en conformité avec le certificat Minergie ou encore pour substituer des chauffages à combustible fossile par des énergies renouvelables. Dans tous les cas, la demande doit être déposée en 2017, avant le démarrage de la rénovation. Les propriétaires disposent ensuite de deux ans pour accomplir leurs travaux.

En plus du confort qu'il procure à ses utilisateurs, l'assainissement d'un bien immobilier permet de préserver et souvent d'augmenter sa valeur. Il est aussi intéressant fiscalement, puisque déductible du revenu imposable. La réduction de consommation et le recours aux énergies renouvelables indigènes garantissent à terme des économies financières. ■

## PREMIÈRE TABLE RONDE

### Rénovation énergétique et bâtiment du futur

Mardi 4 avril 2017, de 7h45 à 9h30 - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

## CCIG &amp; CO

## Accord sur le logement

Chaque mois, le CCIGinfo présente une structure régionale dans laquelle la CCIG s'investit, en participant à des commissions et groupes de travail. Place au **Groupe de suivi du protocole d'accord sur le logement** auquel est associé la CCIG, représentée par Charles Lassauce.



Interview d'**ANTONIO HODGERS**, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Il y a un an, l'Etat de Genève est parvenu à un nouvel accord sur le projet d'aménagement Praille Acacias Vernets (PAV) : où en est-on aujourd'hui ?

Cet accord a permis deux avancées de taille : d'une part, il permet de construire plus de logements avec un ratio « deux logements pour un emploi », au lieu de « un pour un ». Ensuite, cet accord introduit une part de 12% de PPE, au côté des LUP et des appartements en loyer libre. Ces deux éléments garantissent l'équilibre des plans financiers du PAV, mais surtout une diversité d'offre de logements, qui manque cruellement aujourd'hui.

### C'est surtout la classe moyenne qui souffre d'un manque de logement dans le canton ?

Absolument, cette classe moyenne gagne trop pour obtenir un logement social et pas assez pour supporter le prix du marché, exorbitant dans certains quartiers. La classe moyenne a été très mal servie ces dernières années en matière d'offre de logement, raison pour laquelle le Conseil d'Etat présentera prochainement un nouvel article de loi, qui augmente la part de logements destinés à cette catégorie.

### En toile de fond, il y a aussi le plan directeur cantonal 2030. Il existe des résistances dans les zones villas ?

L'heure est à l'urbanisation vers l'intérieur, c'est-à-dire construire des nouveaux quartiers de logements là où cela a du sens : près des axes de transports publics et des centres urbains existants. Tant le Conseil fédéral que le Grand Conseil ont demandé au canton de respecter cette logique. Sur l'ensemble de la zone villas, le plan directeur cantonal 2030 prévoit de densifier 11% des surfaces, précisément celles qui sont enclavées en ville et à proximité des axes de transports publics.

### Quel lien votre département entretient-il avec les milieux économiques et immobiliers ?

Mon département entretient de très bonnes relations avec les milieux économiques, en particulier la CCIG et la FER. Nous partageons avec eux la défense du pouvoir d'achat de la classe moyenne, qui ne doit pas être étranglée par un loyer exorbitant. A l'inverse, certains acteurs immobiliers représentent des intérêts privés et sectoriels, qui vont à l'encontre du souci de préserver ce pouvoir d'achat.

### Le projet PAV va sortir de terre

Projet-phare de Genève, le PAV se déploiera sur une à deux générations. D'ici peu, il sera doté d'une Fondation PAV, qui facilitera le transfert des nombreuses activités industrielles avec l'aide de la FTI (fondation pour les terrains industriels de Genève).

### Dix ans déjà pour l'accord sur le logement

Le protocole d'accord sur le logement, adopté en 2006 par le Grand Conseil et signé en décembre 2007, sert de loi-cadre pour éviter une confrontation entre milieux immobiliers et défenseurs des locataires. Il a assoupli les contraintes en matière de construction, tout en garantissant un socle de logements sociaux. Il a remplacé le régime HLM par une nouvelle règle : 15% du parc locatif est réservé aux LUP (logements d'utilité publique).

**PALAIS  
CREATIONS**  
TRAITEUR DES GRANDS EVENEMENTS



Événements d'entreprise  
Inaugurations  
Lancements de produits  
Cocktails  
Banquets

“FAIRE  
POUR VOUS  
LES CHOSES  
EN GRAND”

Palais Créations SA  
CP 112  
1218 Le Grand-Saconnex  
T. +41 (0)22 761 15 80  
INFO@PALAISCREATIONS.CH  
WWW.PALAISCREATIONS.CH

## SPONSOR

## Pour parer à toute éventualité

L'augmentation croissante des prétentions en responsabilité civile et des demandes de dommages et intérêts qui en découlent peut mettre en péril l'existence d'une entreprise. Une couverture responsabilité civile adaptée permet toutefois de se prémunir contre une telle éventualité.

### Scénarios possibles

Un composant défectueux d'un sous-traitant d'une société ferroviaire provoque un accident de train; les travaux de soudage mal exécutés par un tôlier engendrent un incendie important, détruisant entièrement un grand bâtiment d'une entreprise; le rappel d'un produit dangereux pour la santé, commercialisé dans le monde entier, occasionne des frais astronomiques. Ces exemples montrent la rapidité avec laquelle des impondérables peuvent se produire et combien il est important de disposer d'une bonne couverture responsabilité civile pour parer à toute éventualité.

### Les avantages de l'assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile n'a pas uniquement pour objectif d'indemniser l'assuré en cas de prétentions en dommages et intérêts. Elle permet également de se défendre contre les prétentions injustifiées ou exagérées. Sont assurés les



dommages corporels et matériels ainsi que les préjudices pécuniaires consécutifs.

### Couverture d'assurance individuelle

L'activité à assurer constitue la pierre angulaire d'une bonne couverture d'assurance. De nombreux assureurs offrent des produits adaptés aux besoins individuels des entreprises et à l'activité à assurer. Les extensions de couverture et les couvertures complémentaires conclues pour des activités ou des

segments particuliers garantissent une couverture d'assurance optimale. Une entreprise pourra par exemple privilégier l'assurance des frais de rappel ou l'inclusion des objets directement travaillés.

La somme d'assurance varie, elle aussi, d'une entreprise à l'autre. En raison des prétentions en dommages et intérêts élevées, une somme d'assurance comprise entre cinq et dix millions au minimum est recommandée dans la plupart des cas. ■

Notre produit modulaire **CombiRisk Business** vous permet de protéger votre patrimoine et d'éviter que votre fortune personnelle ou l'existence de votre entreprise ne soient menacées par des prétentions en responsabilité civile imprévues.

CombiRisk Business offre une couverture d'assurance complète en cas de prétentions en dommages et intérêts à l'encontre des assurés découlant :

- du risque lié aux installations de l'entreprise assurée
- du risque d'exploitation
- du risque produits
- du risque lié à l'environnement

Outre la responsabilité civile, ce produit modulaire permet d'assurer également les biens matériels, le transport, la protection juridique et les bâtiments de manière simple et compacte dans une seule et même police.

Contactez Eric Besson, conseiller, au 058 358 23 47, [eric.besson@allianz.ch](mailto:eric.besson@allianz.ch)



## ÉCONOMIE ET GESTION



## Une coopération académique de pointe



Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève (UNIGE), et Claire Baribaud, directrice de la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Genève, paraphent la convention de coopération.

Genève dispose officiellement d'un nouvel outil économique : **l'Institut de Recherche appliquée en Economie et Gestion (IREG)**. Il découle de la signature le 21 février dernier d'une convention conjointe entre la HES-SO Genève (HEG-Battelle) et l'Université de Genève (Uni-Mail).

L'idée est d'en faire un pôle d'excellence dans la recherche appliquée. Certes, ce domaine avait déjà fait l'objet de collaborations externes par son Laboratoire d'économie appliquée en 1991, puis par le CRAG (Centre de recherche appliquée en gestion). « Mais ce partenariat étroit est une grande première », a déclaré François Abbé-Decarroux. Pour le directeur des HES-SO Genève, cette collaboration devrait avoir trois effets : une augmentation du volume permettant d'obtenir des mandats plus importants, une amélioration de la qualité grâce à la mise en avant de compétences plus fortes et une mutualisation des ressources existantes.

« Nous avons la capacité de mettre à disposition des PME genevoises des équipements de pointe et des hautes écoles réputées, a souligné

le recteur de l'UNIGE Yves Flückiger. Autant les mettre à contribution pour tous les types de secteurs ». De plus, cela créera un réseau de chercheurs participant aux projets, tout en enrichissant le cursus des étudiants concernés.

« Cet institut répond à un besoin évident, a complété son directeur Giovanni Ferro Luzzi. Il pourra servir de guichet commun ». Jusqu'à présent, les mandats étaient limités en raison du cloisonnement entre les institutions, désormais les portes s'ouvrent. Mais l'IREG se défend de faire concurrence avec le consulting privé. Il propose des compétences spécifiques et l'indicateur avancé ICO (IREG-CCIG-OCSTAT) en est l'une des premières applications (voir CCIGinfo n°2 - 2017). Parmi les études déjà menées par l'institut, citons celles sur l'impact des lieux de résidence et consommation (en collaboration avec la CCIG), l'influence des frontaliers ou l'importance de l'industrie genevoise. Les mandats débouchent en général sur des publications, mais les clients peuvent exiger la confidentialité. Le contrat définit d'ailleurs si les données restent propriété exclusive du mandant ou si elles peuvent servir de matériel aux institutions. ■

## NOUVELLE CITROËN C3 AS UNIQUE AS YOU ARE

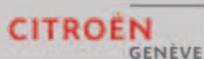


dès CHF 99.-/mois

ConnectedCAM Citroën™  
36 personnalisations



CITROËN préfère TOTAL. Offres valables sur véhicules vendus du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2017. Offres réservées aux clients particuliers, dans le réseau participant. Prix de vente conseillés. Nouvelle Citroën C3 1.0 PureTech 68 BVM Live: prix de vente CHF 13'500.-, avantage client CHF 1'500.-, soit CHF 12'000.-; consommation mixte 4,7 l/100 km; émissions de CO<sub>2</sub> 108 g/km; catégorie de consommation de carburant D. Leasing 1,9 %, 47 mensualités de CHF 99.-, 10'000 km/an, valeur résiduelle CHF 4'706.-, accepté 30 %. Taux d'intérêt annuel effectif 1,96 %. Modèle présenté avec options. Nouvelle Citroën C3 1.2 PureTech 110 S&S BVM Short: prix catalogue CHF 20'540.-; mixte 4,6 l/100 km; CO<sub>2</sub> 103 g/km; catégorie D. La valeur moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> de tous les véhicules neufs immatriculés est de 134 g/km pour l'année 2017.



CITROËN (Suisse) S.A. Succursale de Genève  
Route des Acacias 27, 1211 Genève 26 – Tél. 022 308 03 53 - 022 308 02 49 – [www.citroen-geneve.ch](http://www.citroen-geneve.ch)

## AGENDA

Rencontres du Management durable

## Quelle place dans l'entreprise pour les plus de 45 ans ?

Vendredi 24 mars 2017 de 12h à 14h - CCIG

En termes d'employabilité, on est désormais « senior » dès 45 ans. Compte tenu du vieillissement de la population et du capital d'expérience accumulé par les personnes de 45 ans et plus, le management durable ne devrait-il pas leur réserver une place ? ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

## Geneva Global Goals Innovation Day

Vendredi 24 mars 2017 de 9h à 22h

Tour CFF Pont-Rouge, Route des Jeunes 6, Carouge



durable adoptés par les Etats membres de l'ONU en 2015.

Elle organise la Journée de l'innovation (exclusivement en anglais), qui se déroulera en deux parties : une « foire aux solutions » (Solutions Fair) et des ateliers de co-création. ■

L'association G3iD – pour Geneva Global Goals Innovation Day – a été créée pour donner corps, à Genève, aux objectifs du développement

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : <http://g3id.org/>

La CCIG a le plaisir d'offrir **une entrée gratuite** au 45<sup>e</sup> Salon des inventions contre présentation de ce bon.



## SALON des INVENTIONS

29 mars au 2 avril 2017 – Palexpo Halle 7

Avec plus de 700 exposants de 45 pays et plus de 50 000 visiteurs des cinq continents, il est le plus important Salon mondial consacré à l'innovation. Chaque année, 1000 inventions inédites sont présentées par des inventeurs, institutionnels ou individuels, privés ou publics.

45<sup>e</sup> Salon International des Inventions de Genève



Heures d'ouverture :  
Mercredi à samedi de 10h à 19h / Dimanche de 10h à 17h

## Dîner annuel de la Chambre précédé de l'Assemblée générale

10 avril 2017 dès 17h - Centre de Congrès de Palexpo



La CCIG se réjouit de retrouver ses membres et ses invités à Palexpo pour cet événement !



Save the date

## Le « Café Digital » d'Oracle

ORACLE

Cette année, Oracle propose un nouveau concept aux membres de la CCIG, qui a pour objectif de « faire de leur activité digitale une réalité ».

Une série de six événements intitulés « Café Digital » permettra

d'aborder de nombreux thèmes autour de la digitalisation et comment l'appréhender.

Le premier « Café Digital » aura lieu **jeudi 30 mars 2017**, de 8h30 à 10h30 à la CCIG et aura pour thème : **Démystifions la Digitalisation d'Entreprise.** ■

## Remise du PRIX CCIG – OVSM

Lundi 27 mars 2017 de 18h à 20h - CCIG

Remise du Prix CCIG en présence de la prof. Michelle Bergadaà aux cinq étudiants de l'Observatoire

des valeurs de la stratégie et du management (OVSM) ayant réalisé le meilleur travail sur le thème de

recherche 2016 : **Les décisions absurdes en entreprise.** ■

Formation

## Comment présenter efficacement son entreprise

Mercredi 26 avril 2017 de 8h à 10h - CCIG

Pour transmettre un message à quelqu'un, il faut retenir son attention d'emblée, en une ou deux minutes.

Au travers d'exercices pratiques, ce séminaire apprend à construire sa présentation, qui deviendra un élé-

ment efficace de sa communication professionnelle. ■

## Pitch @ CCIG

Jeudi 27 avril 2017 de 8h à 10h - CCIG

Une demi-douzaine d'orateurs volontaires seront tirés au sort parmi les participants pour se pré-

senter en deux minutes sans support visuel (ni écran, ni beamer), puis répondre aux questions du

public. L'événement est accompagné d'un repas assis (buffet). ■

## L'économie collaborative, quels enjeux pour votre PME ?

Vendredi 12 mai 2017 de 8h à 10h - CCIG

Cette conférence-débat sera menée par Fabrice Leclerc, expert international en Innovation, et

Karine Szegedi Pingoud, Partner de Deloitte SA. Elle sera suivie d'échanges avec les participants. ■



Pour tous les événements ci-dessus :

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [www.ccig.ch/agenda](http://www.ccig.ch/agenda)

PLATINE

OR

ARGENT

BRONZE

SKYNIIGHT

RAMADA @ncore Geneva

ORACLE

Allianz

GONET BANQUIERS 1848

PORTS FRANCS ET ENTREPRISE DE LOGEMENT SA

SWISS RISK CARE

MESSERLI Services

eu Business School

CITROËN

fert

easyJet

JTI

CP

La Tour RÉSEAU DE SOINS

BCGE

Groupe Mutuel Assurances Versicherungen Assicurazioni

DAUDIN&amp;CIE GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

CATERING SERVICES MIGROS

accès Personnel

BDO

PROTECTAS

P&amp;G

BALESTRAFFIC

Procure Systems

TP PUBLICITE SA